

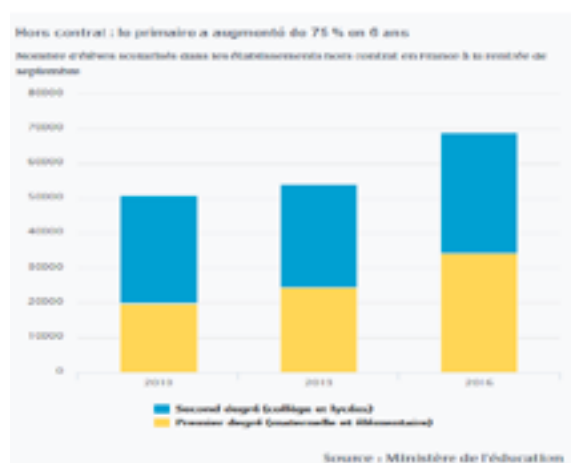
Définition

En France, il existe des écoles publiques, des écoles privées sous contrat et des écoles privées hors contrat.

Les écoles hors contrat sont celles qui n'ont pas passé de contrat avec l'Etat, au sens de la Loi Debré de 1959. C'est une désignation strictement administrative qui ne dit rien sur la réalité profonde de ces écoles. Nous préférons les nommer écoles libres (dans la mesure où elles sont libres de leurs méthodes pédagogiques, de leurs programmes et du choix de leurs équipes éducatives) ou encore écoles indépendantes (désignation qui souligne qu'elles ont été créées par la société civile, non par l'Etat).

La grande variété des écoles indépendantes enrichit l'offre scolaire française, ce qui accroît utilement les chances des parents de trouver une école qui convienne à leur enfant.

Les écoles indépendantes scolarisent 73 000 élèves dans 725 établissements.



Les écoles indépendantes sont très variées, sur le plan pédagogique, éducatif et confessionnel. Certaines sont des structures commerciales à but lucratif tandis que la plupart répondent à une logique de services et sont constituées en association loi 1901 à but non lucratif.

Certaines pratiquent une pédagogie traditionnelle abandonnée dans les écoles publiques sous l'influence des « sciences de l'éducation » tandis que d'autres s'inscrivent résolument dans le mouvement des « pédagogies nouvelles » développées depuis les années 1900 à la suite de John Dewey (Montessori, Steiner, Freinet).

Certaines trouvent leur raison d'être et leur fécondité éducative dans un enracinement dans la culture classique française tandis que d'autres misent sur un bilinguisme précoce et une mondialisation des thèmes et œuvres étudiés. Certaines sont de vieilles institutions célèbres (collège de Normandie, cours Hattemer par lequel sont passés Anne Sinclair ou Jacques Chirac) ou bien de jeunes institutions. Certaines sont fondées par des communautés (entreprises, communautés religieuses), d'autres sont le fait de professeurs ou de parents d'élèves.

Les écoles indépendantes présentent des garanties de qualité.

- Leur existence est régie par le Code de l'éducation, qui définit un cadre juridique exigeant.
- Elles sont soumises à des inspections plus complètes et approfondies que les autres écoles.
- Elles sont tenues à une obligation de résultats, dans la mesure où leurs effectifs et leur équilibre financier dépendent directement de la satisfaction des familles.

Leur liberté permet de s'adapter rapidement et facilement aux besoins des élèves.

- Ces écoles indépendantes utilisent des pédagogies ayant fait leurs preuves.

- Ces écoles et leurs classes veillent à rester à taille humaine pour que la personne soit toujours au centre de la vie de l'établissement.
- Ces écoles sont fondées sur la coopération de tous à un projet éducatif clair et partagé, ce qui permet une cohérence éducative et un climat harmonieux nécessaires à la structuration et à l'épanouissement de l'enfant. Les écoles indépendantes ont des directeurs et des enseignants motivés : ils ont choisi d'être dans cette école précise.
- Ces écoles sont résolument tournées vers la transmission et l'assimilation des savoirs afin que les enfants soient riches des trésors de la connaissance, et que toutes les générations se comprennent et s'enrichissent mutuellement.
- Ces écoles développent en pratique une éducation à la solidarité véritable et à la responsabilité : mise en place de « capitaineries » où les grands aident les petits, responsabilisation des enfants chargés à tour de rôle de l'entretien des locaux et du service de cantine...
- Ces écoles s'intéressent à la croissance globale de la personne de leurs élèves : la réalisation du programme, les notes, les examens ne sont que des moyens, pas des fins en soi; les enfants ne sont pas réduits à leur performance scolaire du moment. Ces écoles se donnent pour but d'apporter une éducation durable aux enfants : elles les aident à construire leur intelligence et leur personnalité pour toute leur vie.

Informations tirées du site la fondation pour l'école.

<http://www.fondationpourlecole.org/fr/presse.html>